

Question écrite

Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi

La sécurité des enfants qui fréquentent l'école du Righi est préoccupante. Aucun écolier n'est en effet à l'abri d'un accident causé sur le chemin de cette école et plus particulièrement aux abords de celle-ci.

L'école du Righi est construite à proximité directe d'un axe routier de la Ville de Delémont extrêmement fréquenté par le trafic automobile (route de Moutier). Elle jouxte également un kiosque, ainsi que la chapelle St.-Joseph-Righi.

En l'absence de parking à proximité immédiate, les automobilistes immobilisent leur véhicule le long de la rue des pervenches pour pouvoir accéder au kiosque ou à la chapelle. A cela s'ajoutent les véhicules des parents d'élèves qui déposent ou attendent leur(s) enfant(s) près de cette école.

Cette situation n'est pas satisfaisante et même dangereuse. La priorité conférée par les passages pour piétons n'assure en effet pas une aide décisive aux enfants, ni aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Si ceux-ci doivent traverser la chaussée à cet endroit, il est difficile pour les conducteurs de s'arrêter dans des conditions sûres et de leur céder la priorité.

Quelles mesures le Conseil communal peut-il mettre en place pour sécuriser ce périmètre et pour éviter aux écolières/écoliers des dangers causés par ces parking sauvages non autorisés ? Un dispositif équivalent à celui de la rue Saint-Michel pour l'Ecole de culture générale ou un « patrouillage scolaire » permanent est-il envisageable ? Des contrôles de police sont-ils prévus ?

Nous remercions le Conseil communal de ses réponses.

Delémont, le 24 avril 2023



Pour le groupe Le Centre



Lisiane Poupon

